

## ELAN Bénévoles 2

### CAHIER DES CHARGES

#### CONTEXTE

La solidarité, l'entraide, l'intérêt général sont des valeurs primordiales dans nos sociétés. Des valeurs que les associations continuent de porter et de diffuser, malgré le lourd impact de la crise sur leurs activités sociales et économiques. Outre les conséquences dramatiques en terme sanitaire, le COVID-19, par le confinement qu'il a imposé, a été facteur et démultiplicateur d'inégalités et d'exclusion.

Pendant la crise, 70% des associations ont dû suspendre leurs activités habituelles (hors cas des associations mobilisées sur les activités de première nécessité) et plus de 40% d'entre elles prévoient à 6 mois une perte de revenus d'activité significative et des difficultés de trésorerie liées à des reports d'activités ou de financement.

Malgré ce coup d'arrêt à leurs activités économiques, les associations continuent d'agir pour la cohésion sociale.

En France en 2019, 1 français sur 4 a donné de son temps gratuitement ce qui représente 12,5 millions de bénévoles.

Sur le territoire régional, on comptabilise :

- entre 1 100 000 et 1 200 000 bénévoles, ceux qui interviennent au moins une fois par semaine représentent 43% de l'ensemble des bénévoles et sont entre 450 000 et 470 000 personnes ;
- environ 100 000 associations dont 11 400 emploient des salariés. Ainsi, la plupart des associations fonctionnent et se développent avec la seule ressource humaine bénévole.

La crise sanitaire a sévèrement touché le monde associatif, questionnant aujourd'hui sa gouvernance, ses pratiques, ses certitudes et son financement, alors que **paradoxalement la crise a mis le monde associatif en lumière, par le soutien qu'il apporte au lien social et sociétal et le poids économique qu'il représente.**

Les associations permettent l'engagement citoyen individuel et/ou collectif, mènent des projets socialement innovants et contribuent à l'attractivité des territoires.

La Région Grand Est, consciente que les associations constituent le ferment du « Faire Ensemble », souhaite plus que jamais être à leur côté dans ce contexte de crise sanitaire qui les a sévèrement touchées.

## OBJECTIFS

A ce titre, la Région Grand Est met en place un dispositif exceptionnel, facilement mobilisable et agile, permettant de soutenir financièrement les associations non-sportives, dont le fonctionnement repose exclusivement sur le bénévolat et de les accompagner dans un projet de remobilisation de leurs bénévoles.

ELAN Bénévoles permet de soutenir des projets ou manifestations démontrant un intérêt reconnu localement, favorisant l'animation des territoires, renforçant le lien social et visant ainsi à la reprise des activités des associations de bénévoles pour la saison 2021/2022 dans le contexte de l'après-crise.

## BENEFICIAIRES

Ce dispositif s'adresse aux associations reposant exclusivement sur l'engagement de bénévoles (n'employant pas de salariés) :

- Ayant leur siège répertorié dans le Grand Est ou disposant d'une antenne en Région Grand Est avec un n° de Siret Propre;
- dont les activités s'inscrivent dans les différents domaines de compétences de la Région dont les principaux sont : tourisme, culture, jeunesse, environnement, santé, éducation populaire, innovation sociale... **hors champ sportif**.

Les associations doivent faire preuve d'une gouvernance démocratique et d'un ancrage territorial avéré.

## CRITERES

Les projets ou manifestations de reprise et redémarrage présentés dans le cadre de cet appel à projets doivent :

- Se dérouler durant l'année 2021,
- Répondre à une démarche non commerciale et non concurrentielle,
- Justifier d'un intérêt pour l'animation du territoire concerné,
- S'inscrire dans le contexte du redémarrage et de reprise des activités de la structure en toute sécurité,
- Permettre une remobilisation des bénévoles dans le contexte de l'après crise.

Seront exclues :

- Les structures ayant bénéficié en 2020 et 2021 d'une aide au titre du Dispositif de soutien à la vie associative de proximité (DIVA'P), ou du dispositif Elan Bénévoles 1 ;
- Les demandes d'aide au fonctionnement général d'une structure, hors projet de reprise ;
- Les demandes d'association du champ sportif ;
- Les demandes faites par des associations comportant des effectifs salariés,
- Les demandes faites par des associations ne se situant pas sur le territoire régional ou ne disposant pas d'antenne en Région.

## MODALITES D'INTERVENTION DE LA REGION

### Montant de l'aide:

- **Nature :**  subvention
- **Section :**  fonctionnement
- **Aide forfaitaire de 500 €**

La participation financière de la Région sera versée conformément à la décision attributive de subvention.

## MODALITES DE DEPOT DES DEMANDES

Toute demande devra être déposée durant une période courant du 22/03/2021 au 31/05/2021 via la boîte mail dédiée : [elanbenevoles@grandest.fr](mailto:elanbenevoles@grandest.fr)

L'analyse des demandes se fera à l'issue de la date limite de dépôt des projets fixée au 31/05/2021

## MODALITES DE SELECTION

Les décisions d'attribution des aides régionales seront prises par la Commission Permanente du Conseil Régional au regard de la qualité des projets déposés et de l'enveloppe budgétaire disponible. L'association devra présenter un projet ou une manifestation visant à la reprise ou au redémarrage de l'activité sur l'année 2021.

## ENGAGEMENTS DU BENEFICIAIRE

Le bénéficiaire s'engage à mentionner le soutien financier de la Région dans tout support de communication.

**Pour toute demande d'information complémentaire,  
nous restons à votre disposition à l'adresse suivante :**  
**[elanbenevoles@grandest.fr](mailto:elanbenevoles@grandest.fr)**